Critère 1.7

POURQUOI CHOISIR

LA CONDUITE SUPERVISEE ?

CONDITIONS :

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir **l'accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi **l'examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec enseignant expert de l'ecole de conduite **(20 heures minimum)**
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

Quand choir la conduite supervisée :

>> Au moment de votre **inscription**

>> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

Conditions pour l'accompagnateur

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir **l'accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat signé** avec l'ecole de conduite

A noter :
Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial

Infos complémentaires

Comme pour le permis B classique, la période probatoire est de 3 ans (6points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie pas nécessairement des tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

Critère 1.7

POURQUOI CHOISIR

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE ?

1/ Se former sur la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans

Phase 1 : formation initiale :

Une évaluation préalable
Une formation théorique suivi d'un examen théorique
Une formation pratique

Phase 2 : Conduite accompagnée

Un **Rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h.
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
Deux rendez- vous pédagogiques de 3 h au cours de la phase de conduite

1/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle.

La conduite accompagnée garantie **une meilleure sécurité**